

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/une-atteinte-a-la-liberte-de-culte-a-la-basilique-saint-denis>

Une atteinte à la liberté de culte à la Basilique Cathédrale Saint-Denis

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Une atteinte à la liberté de culte qui n'a guère ému les médias

Une occupation illégale de la Basilique-cathédrale Saint-Denis, nécropole des rois de France, haut-lieu de l'histoire de France, haut-lieu de culte catholique, occupation largement passée sous silence dans les médias, et qui constitue pourtant une profanation d'un lieu de culte catholique, empêchant qu'une Messe y soit célébrée un dimanche, alors même qu'il s'agit là d'une obligation pour tout catholique : voilà ce à quoi l'on assiste, impuissants, en cette France dévoyée de 2018, par un groupe de pression conduit par un élu de la République, parti « les insoumis ». Peut-on encore parler d'Etat de droit quand de tels actes sont perpétrés en toute impunité ?

Si ce n'est pas en droit canon une profanation, au sens du Code de 1983 qui évoque seulement « des actions gravement injurieuses qui y sont commises au scandale des fidèles et qui, au jugement de l'Ordinaire du lieu » exigent le rite pénitentiel (canon 1211), ça l'est au regard de notre histoire, au regard des rois et reines de France qui y restent inhumés et qui ont fait la France, avant que d'autres ne viennent la défaire.

Guy Barrey

Voici un article de Gabrielle Cluzel à ce sujet :

« Ne les appelez plus « les Insoumis » mais les « Toutpermis ». Qui peuvent dire à leur guise tout et rien. Et surtout n'importe quoi.

Pour Clémentine Autain, « il n'y a rien à profaner [à Saint-Denis]. On a tout mis à la fosse commune en 1793 »... « rien » et « tout » désignant laconiquement les dépouilles des rois qui ont fait la France, selon le livre éponyme de Georges Bordonove, et « on » pouvant aussi bien être, dans sa bouche, pronom indéfini désignant une foule anonyme de révolutionnaires que première personne du pluriel, unissant sa personne aux sans-culottes dont elle est la fière héritière.

...mais « on » a oublié un petit « rien » : que « tout » avait été remis à la Restauration. 1 « On » n'a pas à « tout » connaître de son département pour être élu, mais « on » n'est pas obligé de ne « rien » savoir non plus, et « on » pourrait quand même se renseigner : « on » aurait pu jeter un coup d'oeil sur Wikipédia pour vérifier avant de tweeter, mais il est vrai que l'Histoire en soi est un savoir bourgeois, et lorsqu'« on » appartient à FI, l'alpha est 1789 et l'oméga 1793. Avant et après, il n'y a « rien ». Sans compter « qu'on » est d'une génération pour laquelle la Restauration n'a jamais été enseignée au lycée, la France passant peu ou prou de la Révolution à la guerre de 14, avec juste un petit mot sur Napoléon, et aussi - cela va sans dire -

sur les exactions de la colonisation. Pas plus de profanation, donc, à la basilique que de misogynie dans les bars de Sevran. Elle n'est pas belle, la vie, en Seine-Saint-Denis ?

Pour Éric Coquerel, le président de la République n'avait pas à « intervenir dans une église », même pour un hommage à Johnny Hallyday. C'est ce qu'il a dit à la télé (CNews) en décembre dernier.

Mais un député de la République peut « intervenir dans une église » - comme il le revendique, bravache, dans un tweet épinglé, « J'assume d'avoir soutenu cette occupation » - pour y emmener, par provocation, une foule bruyante de migrants criant leurs revendications au mégaphone, et notamment « On est chez nous », empêchant, comme le raconte un témoin sur Facebook, les fidèles de rentrer et de prier, et surtout d'assister à la messe dominicale - une obligation pour tout catholique.

Alors que la République, selon l'article 1 de la loi de 1905, garantit le libre exercice des cultes, un député peut donc en toute impunité se vanter d'avoir contribué à l'entraver, et un autre peut nier, par un mensonge caractérisé, qu'un lieu de sépulture ait été profané.

Ne les appelez plus « les Insoumis » mais les « Toutpermis ». Qui peuvent dire à leur guise tout et rien. Et surtout n'importe quoi. »

Gabrielle Cluzel
Ecrivain, journaliste

Site source à consulter

[b voltaire](#)